

## Certificat de réalisation

Je, soussigné : ROLLAND Stephane , représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences FORMA'GROUP

atteste que :

**Mme/M. M. PELABON Mickaël**

salarié(e) de l'entreprise COQUART.EU a suivi l'action "SECUFER" Risques Ferroviaires

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ action de formation 1
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée **du 5 janvier 2026 au 5 janvier 2026** pour une durée de **7 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à COIGNIERES- SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES,  
Le 6 janvier 2026

Cachet et signature du responsable du  
dispensateur de formation



**FORMA'GROUP**  
4, rue du Moulin à Vent  
78310 COIGNIERES  
Siret 833 676 846 00020  
NDA 11788383578

<sup>1</sup> Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

<sup>2</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.